



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **9 octobre 2025**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2025/02 « Arrêté d'imposition 2026 »**
B/ Rapport de la commission des finances
5. **Motion pour la création d'une commission Climat, Energie et Biodiversité**
6. **Communications municipales**
7. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.
La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 105 membres du Conseil Général, 56 sont présents et 27 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025

Décision : Le PV du 19 juin 2025 est accepté à la majorité moins 6 abstentions.

Intervention du Syndic car une personne a levé la main alors qu'elle n'est pas assermentée.
Le vote est donc refait.

Décision finale : Le PV du 19 juin 2025 est accepté à la majorité moins 5 abstentions.

3. Assermentations

Le Président rappelle quelques règles au sujet des commissions conformément à l'art. 33 du règlement du conseil. Le fait d'être conseiller implique certaines obligations et chaque nouveau membre est invité à lire le règlement disponible sur le site Internet de la commune.

Sept personnes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Lucie Maxwell
- Emmanuelle Coste
- Didier Coste
- Noémie Duvoisin
- Jean-Daniel Cavin
- Julien Panchaud
- Claire-Marie Schertz

Le Conseil est donc constitué de 112 membres avec 63 membres présents pour une majorité de 32.

4. Préavis 2025/02 « Arrêté d'imposition 2026 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis sur l'arrêté d'imposition. La Municipalité propose de maintenir le taux à 74 pour 2026 bien que les comptes présentés en juin étaient légèrement négatifs, principalement en raison de l'entretien des routes. Ce compte avait été chargé avec le maximum de factures liées aux travaux de la route du Village pour pouvoir profiter de la péréquation intercommunale. Les comptes 2025 devraient être mieux équilibrés. Concernant les droits de mutation sur les successions et donations, il a été décidé de maintenir les taux actuels. En effet, la Commune ne dispose pas de revenus importants sur le capital des personnes morales et sa principale source de revenus sont les impôts.

EVA CHAPPUIS, Présidente de la commission des finances, fait part du rapport en précisant que la Municipalité, malgré un excédent de charges de CHF 21'667.45 pour l'année 2024, décide de maintenir le taux à 74 et qu'elle privilégie la stabilité et l'équilibre des comptes en vue de la législature prévue en 2026. Afin de permettre une meilleure compréhension des chiffres présentés dans le tableau des droits de mutation, la commission suggère l'ajout d'une légende en dessous de celle-ci. Au vu de ce qui précède, la commission propose aux membres du Conseil Général d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

NICOLE MATTI demande si le document « Arrêté d'imposition » est bien complet ? En effet, sous le point 8, les exceptions ne sont pas remplies et sous le point 9 les exonérations non plus. A l'article 4, le pourcentage n'est pas mentionné et à l'article 7, le nombre de fois pas mentionné.

La Municipalité propose de faire les corrections et dépose l'amendement suivant :

- point 8 sous Exceptions : ajouter « **sociétés locales** »
- point 9 sous Exonérations : ajouter « **chiens guides d'aveugles + chiens catastrophes Redog** »
- Article 4 : ajouter **3,5%**
- Article 7 : ajouter **2 fois**

MIREILLE IMMER s'interroge sur le terme « dation » dans la phrase « donations par dation » à l'article 10. Réponse : définition selon Google : *une acquisition en dation est une opération au cours de laquelle un débiteur propose à son créancier de le rembourser en lui cédant un bien plutôt qu'en payant une somme d'argent.*

Le Président rappelle à l'assemblée que le vote de l'amendement laisse toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Votation de l'amendement : l'amendement est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Décision : le préavis 2025/02, corrigé de son amendement avec 4 corrections, est accepté à la majorité, moins 1 avis contraire et moins 1 abstention.

5. Motion pour la création d'une commission Climat, Energie et Biodiversité

Le Président rappelle point par point le déroulement d'une motion avant de lancer les discussions. La motion est préparée par un ou plusieurs membres du conseil, ensuite celle-ci est présentée au Conseil qui examine l'opportunité de la prendre en considération. 3 possibilités lors de la votation :

- Le Conseil accepte et la motion est soumise à la Municipalité qui aura la tâche de préparer un préavis.
- Le Conseil est indécis et renvoie à une commission du Conseil pour étude et de reporter le vote à une prochaine séance.
- Le Conseil refuse et la motion est classée.

HANNAH MAXWELL porte-voix de la motion, signée par Erika Henrioud Nicod et Michel Pachl, présente en quelques mots le projet. Quelques graphiques du contexte mondial actuel avec les chiffres des émissions de CO₂ ainsi que les émissions totales par habitants sont projetés à l'écran. Il est intéressant de constater que dans le Canton de Vaud, selon la répartition des sources des émissions totales, l'agriculture ne représente que 4% alors que la consommation se monte à 40% et les transports à 29%. Les objectifs de la future commission rejoignent ceux du plan climat du canton de Vaud qui ont été définis en 2022 : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptations aux changements climatiques et la documentation de ces changements. L'établissement d'un PECC, Plan Energie et Climat Communal, est donc important et vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030. L'article 179b de la constitution du Canton de Vaud mentionne que dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les Communes doivent atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'actions avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Quelques exemples dans d'autres communes : projets participatifs, réduction de l'éclairage pendant la nuit, promotion des commerces régionaux et sondages pour les habitants pour mettre en place certaines solutions. Pour terminer, elle recommande de voter en faveur de la commission qui se veut pro-active et positive.

Le Syndic, OLIVIER HÀNH, prend à son tour la parole en réponse à la motion et donne l'avis de la Municipalité en apportant quelques précisions. De nombreux projets et améliorations ont été réalisés au cours des 17 dernières années tels que :

- Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre :
 - centrale de chauffe à distance à bois pour les bâtiments communaux, refusée par le Conseil.
 - grande salle : changement des fenêtres simple vitrage, changement du chauffage par un chauffage à gaz, isolation du plafond sur la scène.
 - robot de tonte à la place du tracteur
 - bâtiment communal : changement des fenêtres et mise en place de panneaux photovoltaïques
 - collège : changement des fenêtres simple vitrage et changement du chauffage mazout par un chauffage à gaz
 - éclairage public 100% à LED avec la mise en place d'un abaissement durant la nuit pour des économies d'énergie et moins de pollution lumineuse
- Mobilité :
 - aménagement de la place du Village pour permettre l'arrivée des transports publics au centre de celui-ci

- création de places de parc relais à l'arrêt de bus Praz-Botsard
- création d'un trottoir pour la mobilité douce

- déchetterie 2.0 avec la récupération des branches. Possibilité d'augmenter le tri sélectif
- Réseau d'eau potable :
 - Alimentation des pompes avec de l'énergie propre est en cours d'étude. La pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle pour alimenter les pompes à distance sera possible dès 2026.
 - AIEJ, possibilité de s'échanger de l'eau potable selon les surplus et les besoins.
- Acquisition d'un véhicule léger pour limiter les déplacements en tracteur.
- Coopération intercommunale et mutualisation des ressources, actuellement un employé de Vucherens travaille à 40% pour la commune de Vulliens.
- Mutualisation de la déchetterie et la Stap avec Vucherens refusée par le Canton.
- Déneigement fait par une entreprise du village et du canton.
- Renaturation et adaptation du changement climatique :
 - création d'un étang et d'un arboretum en collaboration avec Pronatura
 - plantation d'environ 600 arbres avec plus de 10 essences différentes par année
 - renaturation et mise à ciel ouvert de la Tuyerette.
 - eau potable, pas de traitement chimique, utilisation d'un système à UV pour l'élimination des germes
 - les sources couvrent la consommation de la Commune
 - changement d'une pompe à UV par un modèle plus efficient
 - réseau d'évacuation séparatif des eaux usées et eaux claires
 - réduction du bitume, depuis 2012, les places de parc doivent être en matériaux filtrants
 - nouveau règlement des constructions avec un dézonage massif de la surface constructible de la commune et avec la création d'espace vert
 - organisation d'une journée plantation sylviculture pour les citoyens

Pour terminer le Syndic rappelle que notre système législatif est un Conseil Général et que tout citoyen majeur peut en faire partie et venir faire des propositions de projets sans avoir recours à une commission spéciale. Au vu de ce qui précède, la Municipalité va dans le sens de l'écologie à la mesure de sa commune et de ses finances. En conclusion, la Municipalité estime que la motion climat énergie et biodiversité est superflue voire contre-productive et augmentera les frais de fonctionnement du Conseil Général. Elle propose de refuser la prise en considération de cette motion.

Le Président précise encore que cette commission serait une commission permanente du Conseil. La discussion est alors ouverte :

NICOLAS KÜFFER transmet son point de vue. Au niveau de la biodiversité, l'agriculture a déjà créé énormément de réseaux dans le Canton de Vaud comme par exemple celui de Syens qui commence aux Sept-poses et où se trouve le plus de biodiversité au niveau suisse. La plantation d'arbres et les bords de haies pas fauchés ont déjà contribué à l'amélioration de la biodiversité. Il adresse encore une question à ERIKA HENRIOD NICOD : est-ce que cette commission aura son mot à dire lors de nouvelles constructions ou lors d'événements sportifs comme une course de moto ? Réponse : Ce n'est pas à elle de décider. Le Président intervient et rappelle que le Conseil ne doit pas s'exprimer sur le fond et le détail du projet mais sur la prise en considération de la motion ou d'un éventuel contre-projet.

BRUNO WERNERT estime que c'est une porte ouverte pour se poser les bonnes questions et salue l'initiative du groupe de personnes qui a réfléchi à ce sujet.

PATRICIA DUMAS est d'avis que la mise en place de cette commission n'a pas vraiment lieu d'être puisque la Municipalité a toutes les compétences pour prendre les décisions et mettre en place les changements selon les obligations du Canton.

ERIKA HENRIOD NICOD aimerait travailler avec cette commission sur la mobilité, sur l'alimentation, comment créer moins de déchets, devenir plus solidaire les uns avec les autres. Avec le déclin du pétrole et le climat politique actuel, le futur sera plus difficile et il faut s'y préparer.

Loïc BARDET, MUNICIPAL revient sur le fait de créer ou non cette commission et répète qu'avec notre système de Conseil Général, chaque citoyen a le droit de venir s'exprimer avec des propositions. Il demande aux auteurs de la motion pourquoi ils sont venus avec la création d'une commission et pas avec une motion proposant un projet plus concret ? Réponse de ERIKA HENRIOD NICOD : elle souhaite travailler les projets en commun avec la Municipalité.

Le Syndic, OLIVIER HÄNHL rappelle que selon, l'article 36 du règlement du Conseil, une commission ad hoc est nommée de cas en cas et est chargée d'examiner les propositions des membres du Conseil et les pétitions ou les propositions de la Municipalité. Les commissions thématiques sont nommées pour la législature. Une commission du conseil statue sur un préavis. Il vaudrait mieux créer un groupe « vert écologiste » plutôt qu'une commission.

JEAN MAURICE HENZER rejoint la Municipalité sur le fait de se regrouper pour donner ses idées sans passer par une commission. Pour rappel, cette commission aurait un coût. Il est possible de se retrouver pour discuter d'un projet sans cela. Un des devoirs de citoyen pour chacun et chacune, en cas d'idées, est de le présenter au Conseil Général quel que soit le projet. Ce n'est pas à la Commune de devoir payer ces réflexions, beaucoup de choses sont faites à Vulliens et les règlements cantonaux doivent être suivis. La Commune n'est pas en retard à ce niveau. Chacun doit s'investir gratuitement pour la société.

MICHEL PACHL assure qu'il n'est pas intéressé par l'argent et qu'il a travaillé pour cette commission de manière bénévole mais estime que celle-ci est nécessaire et que certains projets antérieurs auraient peut-être été acceptés. La commission pourrait guider les citoyens également dans leurs travaux par exemple. Il pense aussi qu'il y a encore plein de choses à faire.

RAPHAËL LANFRANCHI rappelle qu'une commission est législative et prendra position mais n'aura pas le rôle d'aider les citoyens. Le Président rappelle la séparation des pouvoirs entre les compétences du législatif et les compétences de l'exécutif. Ce n'est pas au Conseil Général d'offrir un service.

CHRISTA MICHAUD informe que beaucoup de communes ont mis en place un « PECC » et que des subventions sont proposées. Réponse de Loïc BARDET, MUNICIPAL : le PECC n'est pas l'objet de la motion ce soir. Le PECC est adapté pour les grandes communes. Il y a des subventions mais il y a aussi une obligation de travailler avec un bureau d'ingénieurs externe. La Municipalité, en réponse à la motion, a montré la liste des projets qui ont été réalisés indépendamment de l'existence de cette commission mais n'a pas dit avoir fait tout juste. Encore une fois, notre système démocratique permet de faire remonter les propositions de la population. La Municipalité étudiera très volontiers des propositions concrètes.

Le Président rappelle encore une fois les possibilités du vote et du traitement de la motion. Possible de la reporter si un membre le demande et 1/5 des membres la soutienne.

MIREILLE IMMER remercie le Syndic d'avoir passé en revue tous les projets réalisés et tout ce qui a été fait dans la Commune. L'idée de la création de cette commission serait d'intégrer

l'environnement au sein du Conseil afin de travailler main dans la main entre l'exécutif et le législatif. Economie et écologie ne sont pas des termes antinomiques.

ERIKA HENRIOD NICOD : informe que le point 1 du PECC mentionne la création d'une commission.

L'assemblée passe au vote à main levée.

Décision : la motion pour la création d'une commission Climat, Energie et Biodiversité est refusée par 35 non, 20 oui et 4 abstentions.

6. Communications Municipales

Loïc BARDET

Maison communale : les travaux des balcons ont été effectués. Remerciements aux locataires et aux habitants du centre du Village pour les désagréments occasionnés lors des travaux de la route du Village.

Grande Salle : les classes sont de retour à Vulliens. Le local de gym à la grande salle est donc à nouveau utilisé et le projet d'installer des toilettes pour les personnes à mobilité réduite dans ce local va rester en suspens pour le moment.

Collège : suite à de fortes pluies, il y a de nouveau eu des fuites d'eau au niveau du toit de l'annexe, malgré les travaux d'étanchéité qui avaient été faits. Il faut s'attendre à de nouveaux frais.

Cimetière : le nouveau règlement sera présenté lors du prochain conseil.

GARY CHERPILLOD

Forêts :

- Relativement peu de bostryche dans nos forêts cet été.
- Le 15 novembre aura lieu une journée plantation et chaque citoyen est invité à y participer. Café dès 8h30 et plus de 1'700 plants à planter.
- Assemblée de groupe forestier : une personne ayant reçu une branche lors d'une tempête en forêt, dans la commune voisine d'Oron est devenue paraplégique. Les assurances cherchent un responsable. Le Municipal des forêts et le garde forestier ont été accusés et l'affaire est au tribunal. Cela pose beaucoup de questions sur la responsabilité et la juridiction des forêts. Le groupement de la commune de Vulliens essaie de se battre pour que la responsabilité incombe aux promeneurs.

Eaux :

- EMB-Epuration Moyenne Broye : très peu d'eau parasite à Vulliens et la facture des taxes pour 2026 se monte à CHF 73'000.00 ce qui est relativement modéré. Pour exemple, les communes voisines paient 3x ce prix-là.
- AIEJ :
 - La pose de la conduite d'eau potable nous reliant à Vucherens est terminée (depuis le chemin Clos de la Crausaz jusqu'au pont de la Stap).
 - La pompe se situant dans le réservoir de Vucherens a lâché il y a 2 mois. Elle est réparée depuis la semaine dernière mais durant cette période, la vente d'eau n'a malheureusement pas pu se faire.

- Analyses : suite au nouveau plan et directives de l'OFCO, 5 analyses supplémentaires devront être faites en plus des 12 actuelles.
- Nouveau plan directeur des eaux à disposition. Consultation possible après le conseil.

AURELIE JAUNIN demande si un entretien à l'arboretum est prévu et si la fontaine au refuge de la Province sera remise en fonction. Réponse : pour l'arboretum, oui mais toujours en attente des copeaux de la Jeunesse et pour la fontaine, à la recherche d'une solution.

RAPHAËL LANFRANCHI

Déchetterie : les travaux sont terminés. Le toit sur le compost est provisoire et quelques petites adaptations ont été faites. Le budget a été respecté avec une petite réserve qui permettra de finaliser le toit du compost. Une nouvelle directive relative au tri des déchets est en place et merci à chacun de la suivre notamment sur les déchets encombrants.

Recyclage des déchets : il a participé à un webinaire avec comme sujet, les plastiques d'emballage. Une ordonnance fédérale est en cours avec l'idée de taxer tous ces plastiques d'emballage qui sont difficilement recyclables et d'obliger les commerces de détail de les reprendre. Les communes auront également la possibilité de les reprendre avec un défraiement comme avec le PET.

Constructions, parcelle 508 : il y a eu 7 oppositions au projet dont une qui était plus complexe et la Municipalité a dû faire des vérifications avec notre bureau technique et notre avocat. Toutes les oppositions ont finalement été levées et le permis de construire a été délivré au promoteur. Nous sommes encore dans la période de recours.

JULIEN PANCHAUD revient sur la construction du futur immeuble. Il habite à côté et est très déçu que la construction puisse avoir lieu. Il est très étonné du délai de moins de 3 mois entre la mise à l'enquête, la levée des oppositions et la remise du permis de construire alors que la commune était contre ce projet selon le dernier PV du conseil. Réponse : La commune doit faire son métier en appliquant les lois et le règlement de construction. Les oppositions ont toutes été traitées de manière sérieuse. Notre avocat et le bureau technique ont été mandatés pour l'opposition complexe et sont arrivés à la conclusion que cette opposition n'était pas valable avec arguments. La Municipalité a suivi leurs avis et a levé l'opposition. La Municipalité n'est pas là pour juger si l'immeuble est bien ou non.

GAËL MANIGLEY

Travaux route du Village : le chantier est presque terminé et la pose du tapis définitif aura lieu en juillet 2026. Merci à chacun et chacune pour la patience pendant ces 9 mois de travaux qui ont occasionné des nuisances tels que la fermeture de la route, des coupures d'eau et d'électricité. Quelques détails sont encore à régler par les diverses entreprises et auront lieu ces prochaines semaines.

Eclairage public : le contrôle technique a été fait ce matin et tout fonctionnait mais 3 nouveaux lampadaires sont tombés en panne ce soir.

Arrêt de bus : les deux arrêts de bus de Praz-Botsard ont été refaits en profitant des travaux qui ont été effectués par le canton sur la route cantonale entre Vucherens et Carouge.

JEAN-PIERRE MEYER demande qui s'occupe de l'entretien de ces arrêts du bus car ils sont sales et mal entretenus. Réponse : c'est à la Commune, la Municipalité en prend note et fera le nécessaire.

OLIVIER HÄHNI, SYNDIC

APERO : une nouvelle structure avec 22 places supplémentaires s'est récemment ouverte à Carouge suite à la construction des immeubles entre la grande salle et le collège Gustave-Roud.

ASIJ :

- Transports scolaires : la rentrée scolaire 25-26 s'est moins bien passée avec Helvégie. Il y a eu des soucis d'horaires. Des nouveaux horaires sont en place depuis hier avec un bus supplémentaire. Du côté de CarPostal, la qualité est aussi en baisse avec des problèmes d'oubli d'arrêts, pas de bus etc. CarPostal a beaucoup de problèmes de personnel et certaines courses sont annulées car il n'y a pas de chauffeur. Des plaintes de plusieurs communes ont eu lieu qui seront rapportées à la prochaine séance avec CarPostal.
- Collège : proposition en cours de l'ajout d'un nouveau collège modulaire en raison de la forte augmentation démographique.

Police : CHF 50'000.00 supplémentaires p/a. Statistiques 2023, 20 dossiers ouverts et 2024, 34 dossiers. Il rend attentif à la cybercriminalité et recommande à chacun d'être très prudent et très vigilant aux arnaques. Des cas sur notre commune ont été rapportés à la police.

Elections 2026 : Il ne se représentera pas pour la prochaine législature.

ALAIN BETTEX demande qui se représentera aux prochaines élections communales ? Raphaël Lanfranchi, Gary Cherpillod et Gaël Manigley se représentent, Loïc Bardet donnera sa réponse prochainement.

Fenêtres de l'Avent : seront organisées par VulliensEvent et c'est un excellent moyen pour faire campagne pour les prochaines élections !

7. Divers et propositions individuelles

SARAH NICOD annonce la prochaine soirée « Burgers » de la Jeunesse les 17 et 18 octobre.

BRYAN THONNEY annonce les soirées théâtre de la compagnie des Cin'décis les 21-22 et 28-29 novembre.

OLIVIER PROBST annonce le prochain marché villageois le 25 octobre avec le concours de déguisement pour les enfants.

Sortie de fin de législature : 6 juin 2026.

Elections communales 2026 : 1^{er} tour, 8 mars, 2^{ème} tour, 29 mars. Election du Syndic, 26 avril, 2^{ème} tour, 17 mai.

En guise de conclusion, **YANN PERRET** souhaite une bonne soirée à chacun, remercie l'assemblée pour la bonne tenue du Conseil et rappelle que le dernier Conseil de l'année aura lieu le vendredi 5 décembre 2025.

La séance se termine à 22h15.

YANN PERRET, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire



